

Le Journal des élus de l'Ordre des infirmiers

MAI 2011, NUMERO 2

LE JOURNAL DES ELUS DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

EDITO

Cher(e)s Collègues élu(e)s de l'Ordre,

Voici venu le mois de mai. C'est le début du nouvel exercice 2011-2012. Notre Ordre, qui a vécu en tension ces derniers mois, a mis en place des mesures fortes d'économie pour pallier aux difficultés de trésorerie dues au manque d'inscriptions. C'est pourquoi, notre investissement commun et nos actions pour informer les infirmières et les infirmiers de leur obligation et les inscrire au tableau sont prépondérantes.

Le dossier central du *Journal des élus* de mai est consacré aux actions de départements pour favoriser l'inscription au tableau. Si certains d'entre vous ont mené d'autres types d'actions qu'ils souhaitent partager, faites en part sur la boîte courriel de la direction de la communication : communication@ordre-infirmiers.fr qui relayera les informations dans le prochain numéro.

Par ailleurs, la newsletter de l'Ordre va être diffusée très prochainement avec le numéro 6 de Profession infirmière, en PDF. Elle sera proposé à tous les inscrits qui ont accepté de recevoir des informations ordinaires.. Ils auront bien sûr la possibilité de se désabonner, s'ils le souhaitent. Chacun peut s'y inscrire, et ce, directement via vos sites Internet.



Dominique LE BŒUF
Présidente du CNOI

SOMMAIRE

Dossier	2-3
Kit de communication	4
Rappel : dépendance	5
Inscriptions en hausse	5
Statistiques des sites internet	5
Journée Internationale de l'infirmière	6
Agenda et Chiffre du mois	6

DOSSIER : INSCRIPTION DES INFIRMIER(E)S AU TABLEAU

Alors que nous commençons une nouvelle vague d'inscription pour la période 2011-2012, deux président(e)s de conseils départementaux nous font part des actions qu'ils ont engagées pour les précédentes inscriptions au tableau.

- **Emma BUSTARA**, Présidente du Conseil de l'Hérault (CDOI 84), comment avons nous contacté les infirmier(è)s
- **Michel NORMAND**, Président du Conseil départemental du Loir et Cher (CDOI 41)

Emma BUSTARA, Présidente du Conseil de l'Hérault (CDOI 84), comment avons-nous contacté les infirmier(ère)s



L'inscription des infirmiers au Tableau de l'Ordre n'est pas une « science exacte » et il n'est pas aisé de définir les raisons pour lesquelles il y a plus d'inscrits dans un département qu'un autre. En effet, je ne doute pas que des nombreux départements aient menés les mêmes actions que nous sans obtenir les mêmes résultats.

L'Hérault est un département où plus de 75% des infirmiers exercent en tant que salariés et plus de la moitié dans le secteur public, une situation pas très favorable, du moins sur le papier. Nous avons donc entrepris différentes actions pour informer le plus grand nombre d'infirmiers.

Nous avons dans un premier temps, à l'automne 2009, contacté et rencontré tous les directeurs et directrices des ressources humaines de tous les grands groupes du secteur privé et public.

Début 2010, nous avons répertoriés la totalité des établissements de santé du secteur public et du privé du département. Nous avons écrit à tous les directeurs de ces établissements afin qu'ils nous communiquent le nom et le prénom de chaque infirmier exerçant dans leur établissements. Par ailleurs, nous avons également relancé les infirmiers libéraux, ainsi que les infirmiers de l'éducation nationale qui figurent sur les listings fournis par la CPAM et le Rectorat de l'académie.

Suite à ce travail de fourmi nous avons relancé un par un la quasi-totalité des infirmiers de l'Hérault, rappelant à chaque fois les missions de l'Ordre des infirmiers.

Deux mois plus tard, nous avons relancé par téléphone tous les établissements pour lesquels nous n'avions pas reçus des listings. Nous avons également contacté les agences d'intérim pour les informer sur l'obligation pour les infirmiers de s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Cette démarche a permis de créer un contact avec les chefs d'établissements et pour certains de leur faire connaître l'Ordre. Ainsi, dans la plupart des établissements, y compris au CHRU, plus aucune embauche ne se fait sans l'attestation d'inscription à l'Ordre.

Des interventions dans tous les IFSI du département ainsi que dans l'Ecole d'IBODE sont organisées afin d'informer les étudiants.

En parallèle à ces actions nous avons rencontré la Directrice Générale et le Délégué territorial de l'Hérault de l'ARS et le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Ce dernier rendez-vous a notamment permis que plus aucun infirmier ne puisse entamer les démarches d'installation en libéral sans avoir au préalable déposé un dossier complet d'inscription au Tableau de l'Ordre.

A ce jour, sur nos 31.46% d'inscrits, environ 60% sont des infirmiers libéraux, 22% font partie du secteur public et 17% du secteur privé.

Un long chemin reste encore à faire

Michel NORMAND, Président du Conseil départemental du Loir et Cher (CDOI 41)



Aujourd'hui, 633 infirmiers sont inscrits sur les 2 046 infirmiers que comptent le département du Loir et Cher, selon le fichier ADELI. Cela représente 30% de l'effectif global, c'est bien, mais cela reste un chiffre encore bien modeste !

La répartition par collège se décompose ainsi :

- 22% d'inscrits pour le secteur public
- 35% pour le secteur privé
- 43% pour le secteur libéral

Voici quelques points qui, selon moi, peuvent expliquer ces chiffres :

expliquer ces chiffres :

- Je suis directeur de Soins Infirmiers dans une clinique qui compte 130 infirmiers, je me suis très fortement impliqué pour favoriser les inscriptions
- La Directrice de la CPAM du Loir et Cher a exigé l'inscription des libéraux, sous peine de déconventionnement.

Par ailleurs, les conseillers et moi-même avons mené différentes actions au sein du département :

- Nous avons visité les établissements de santé et les IFSI les plus importants du département et nous avons sensibilisé les infirmiers à l'existence de l'Ordre, son rôle et leur obligation d'inscription ;
- Nous avons envoyé les différents courriers de relance, ce qui nous a permis de récupérer les listes nominatives des IDE.

Ces actions nous ont apporté un bon retour d'inscription pour les établissements privés, quelques hôpitaux locaux et les EHPAD. Cependant et malgré le soutien des directions, le retour d'inscription pour les hôpitaux locaux est relativement faible.

Nous avons également sollicité la presse, à plusieurs reprises, et des articles sont parus sur l'Ordre des infirmiers du département ce qui a certainement favorisé des inscriptions.

Du nouveau sur le site Internet

- La page inscription au tableau de l'Ordre est maintenant à jour. Le paiement en ligne est effectif. Les infirmiers salariés règlent 30 euros en une seule fois. Pour les infirmiers libéraux et les sociétés, le paiement peut s'échelonner sur trois mois d'affilés.

- Le 12 mai, un questionnaire sur le thème de la Journée internationale de l'infirmière sera mis en ligne : « Comblent l'écart : améliorer l'accès et l'équité ».

Un kit de communication « inscription au tableau de l'Ordre »

Un kit de communication avec des propositions d'actions à mener pour la campagne d'inscription 2011-2012 est à votre disposition à la direction de la communication.

Des propositions d'actions et d'outils de communication pour soutenir vos actions vers les infirmières et les infirmiers non encore inscrits au tableau et pour informer les inscrits des nouveaux montants de la cotisation constituent ce kit.

Les différents destinataires à sensibiliser sont :

- Les infirmiers salariés des établissements de santé publics et privés, des entreprises, des collectivités locales, territoriales

Ils doivent tous être sensibilisés à l'intérêt de la structure ordinale, aux missions de l'Ordre et à leur obligation légale. Ils doivent être informés des actions déjà tenues par leur institution.

- Les infirmiers libéraux

Comme pour les infirmiers salariés, ils doivent être sensibilisés aux missions de l'Ordre et à *l'intérêt d'une telle institution pour l'avenir de leur profession, ainsi qu'à leur obligation légale. Ils doivent également être tenus informés des actions de l'Ordre.*

- Les employeurs : directeurs de structures de soins, d'entreprise, de collectivités, etc.

Leur rôle consiste à favoriser le dialogue avec les infirmiers salariés (les plus nombreux). Il s'agira d'obtenir leur accord pour agir auprès de ces derniers.

- Les IFSI

Les étudiants doivent être informés de l'existence de l'Ordre et de ses missions et de l'obligation légale qu'ils auront à s'y inscrire.

- Les associations, les syndicats professionnels

Sensibiliser ces organisations, participer à leur réunion contribue à un effet « caisse de résonance » de la communication.

- Les relais d'information institutionnels : DTARS, CPAM, etc.

Sensibiliser ces institutions par la mise à disposition d'outils (affiches, plaquettes, etc.) contribue à inciter les infirmiers à s'inscrire. Les personnels de ces organisations deviennent ainsi des "prescripteurs".

- Les médias

Ils sont considérés non pas comme des destinataires finaux de la communication, mais comme un moyen. Les médias seront informés de la campagne d'inscription. En relayant l'information, ils contribueront à provoquer des inscriptions et à inciter au renouvellement du paiement de la cotisation.

Ce kit contient :

- Des affiches
- Un power point de présentation des réalisations de conseil (à personnaliser)
- Un modèle de lettre aux directeurs d'établissement
- Deux modèles de communiqués de presse
- L'argumentaire remis à jour

RAPPEL : Appel à contributions « dépendance » jusqu'au 21 mai

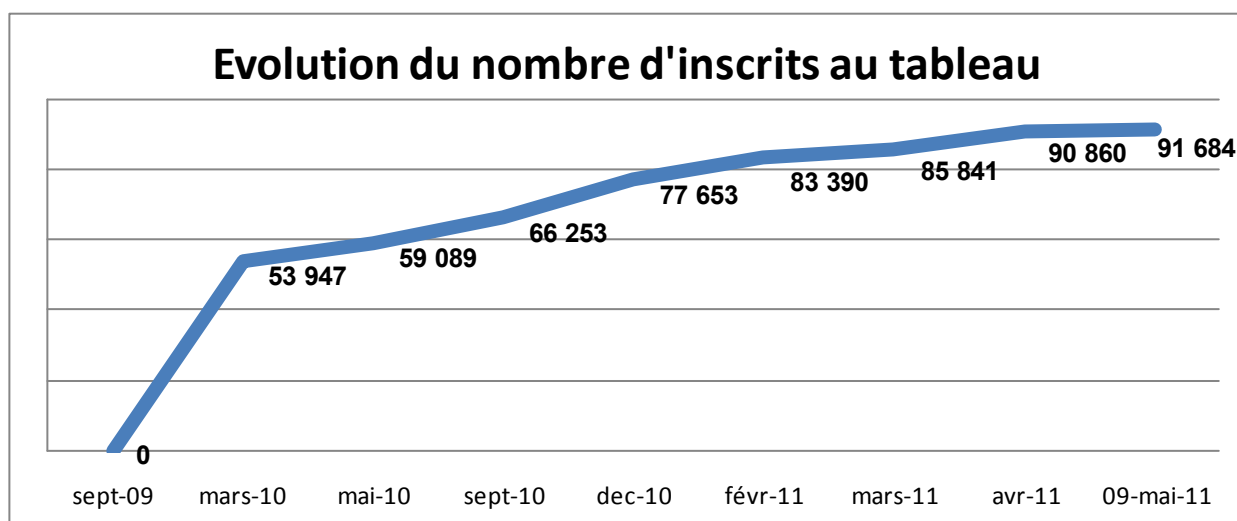
Une première analyse des réponses au questionnaire en ligne nous permet de constater que :

- **94 % des répondants assurent la coordination des soins et de l'accompagnement global de la personne âgée ;**
- **64 % estiment que le manque de temps et de personnel sont les difficultés majeures pour mettre en œuvre des soins de qualité ;**
- **63 % pensent que les pistes d'avenir sont les soins et services permettant le maintien à domicile et la coordination des professionnels.**

Participez au questionnaire en ligne jusqu'au 21 mai et faites passer l'info !

L'analyse sera en ligne le 25 mai prochain

Les inscriptions au Tableau de l'Ordre en hausse



La fréquentation des sites Internet de l'Ordre

124 571 visiteurs depuis le lancement du site, soit 692 visiteurs par jour en moyenne.

366 555 pages ont été vues. Le temps moyen passé sur le site est de 2,45 minutes.

Les 5 pages les plus consultées :

- Comment s'inscrire à l'Ordre
- La page contact
- Les conseils départementaux
- le code de déontologie
- Les actualités

Top 5 des sites départementaux

- **Le Territoire de Belfort (90)** avec 883 visiteurs
- **Le Var (83)** avec 789 visiteurs
- **Le Jura (39)** avec 710 visiteurs
- **L'Ain (01)** avec 633 visiteurs
- **Alpes-Maritimes (06)** avec 560 visiteurs

Top 3 des sites régionaux

- **L'Île-de-France** avec 1 303 visiteurs
- **La PACA-Corse** avec 1 254 visiteurs
- **L'Auvergne** avec 1 122 visiteurs

Journée internationale de l'infirmière : vous avez la parole

Un questionnaire en ligne sur www.ordre-infirmiers.fr
du 12 mai au 12 juin 2011

Chaque année, le Conseil international des infirmières mobilise les organisations infirmières nationales pour communiquer sur un thème. **Pour 2011, le thème de la Journée internationale de l'infirmière est « Comblant l'écart : accès aux soins et l'équité ».** Le Conseil international des infirmières estime que les infirmières ont un rôle important à jouer en faveur de l'équité en santé et de la compréhension de la manière dont le secteur de la santé peut agir pour réduire les inégalités face à la santé.

L'Ordre national des infirmiers participe de nouveau à cette Journée et veut faire entendre la voix des infirmières et des infirmiers de France sur « leur rôle essentiel dans l'amélioration de l'équité et de l'accès aux soins de santé, ainsi que des résultats des soins ».

L'objectif est de recueillir l'avis des infirmières et des infirmiers sur les éléments constitutifs de l'accès aux soins : **la disponibilité**, **l'utilisation** (le recours aux services disponibles par la population), **la pertinence** (les services prodigués correspondent aux besoins et aux préférences de la population cible), **l'efficacité** (l'obtention effective des résultats attendus du traitement ou du service) et **l'équité**, notion qui renvoie aux conditions d'accès des différents groupes qui constituent la société. **Mise en ligne des résultats : le 16 juin.**

Agenda

Réunion du bureau du CNOI : le 11 mai

Conseil extraordinaire du CNOI : le 31 mai 2011

Le chiffre du mois

91 684 infirmiers inscrits au tableau au 9 mai 2011.

Retrouvez toute l'actualité interne de l'Ordre
sur l'Intranet

www.ordre-infirmiers.fr/acces-elus-ordinaux.html

